

LES ENTREPRISES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ACCÉLÈRENT LEURS ENGAGEMENTS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris, le 20.01.21. La Fédération Nationale des Travaux Publics et Routes de France ont renouvelé ce jour leurs engagements volontaires pour la transition écologique dans les infrastructures de transport, en présence du Ministre délégué chargé des Transports et de l'Association des Départements de France. Le pacte d'engagements ainsi présenté au Gouvernement par les acteurs des infrastructures de mobilité réunis au sein de l'IDRRIM doit servir de cadre d'action collective immédiatement applicable pour l'ensemble de la filière des infrastructures de transports, l'État et les collectivités locales.

Le contenu des actions proposées prend principalement appui sur les dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, de la loi d'orientation sur les Mobilités, de la stratégie nationale bas carbone, et de la loi sur l'économie circulaire. Certains engagements anticipent même des dispositions contenues dans le futur projet de loi de convention citoyenne pour le climat, notamment celles rendant obligatoire les prescriptions environnementales dans les appels d'offres des collectivités locales.

Les principaux acteurs de la conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voiries et espaces publics se sont engagés de longue date dans un processus de réduction de l'impact des chantiers sur l'environnement, grâce au déploiement de techniques de type recyclage des enrobés, enrobés tièdes pour limiter les émissions de CO2, réduction de la consommation d'eau sur les chantiers... Depuis 2011, un bilan environnemental est ainsi publié chaque année par Routes de France, afin d'évaluer les retombées de la première convention volontaire d'engagements datant de 2009. Le dernier bilan environnemental publié portant sur l'année 2019 permet de constater l'évolution des pratiques des entreprises de travaux publics routières. Le pacte d'engagements IDRRIM doit permettre de consolider cette dynamique et de l'amplifier.

Des déclinaisons territoriales du pacte sont attendues dans les mois à venir, afin d'assurer la mise en œuvre concrète de ces engagements sur l'ensemble du territoire. Ces pactes locaux détailleront les engagements réciproques des entreprises et des collectivités locales pour accélérer la réduction de l'impact des chantiers sur l'environnement. Le suivi des engagements reviendra, quant à lui, à l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) qui fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport, de niveau local comme national. Il est présidé par Yves Krattinger, Président du Conseil Départemental de Haute Saône.

Pour Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics :

« La filière Travaux Publics a décidé d'accélérer sur la transition écologique. Nous avons depuis plusieurs années une approche volontariste de la transition écologique, et nous pouvons aller plus loin. Nos entreprises sont à l'origine des nouvelles techniques qui permettent de réduire l'impact des chantiers sur l'environnement. Avec la charte d'engagement, nous nous inscrivons dans un schéma vertueux qui consiste à faire connaître ces nouvelles pratiques auprès de nos clients afin qu'elles soient intégrées par la suite dans leurs appels d'offres. »

Pour Bernard Sala, Président de Routes de France :

« *Notre bilan environnemental annuel a déjà montré des avancées significatives depuis 2009, mais ce n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux de la transition écologique. C'est pourquoi les entreprises routières souhaitent accélérer leurs engagements en fixant de nouvelles échéances ambitieuses à très court terme. Par exemple, les émissions liées à la production d'enrobés ont été réduites de 28% entre 2009 et 2019. L'objectif initialement fixé qui était de -33% en 2020 est donc en passe d'être atteint. Nous proposons néanmoins d'aller plus loin et plus vite en fixant un nouvel objectif de réduction de 36% en 2025.* »

CONTACTS PRESSE

Fédération nationale des Travaux publics (FNTP)

Contact Havas: Manon GAUDEFROY, manon.gaudefroy@havas.com, 07 88 61 74 01

Contact FNTP: Sophie CAHEN, cahens@fntp.fr, 07 84 17 75 93

Routes de France (RDF)

Pierre.dethe@routesdefrance.com, 01 44 13 32 90

A PROPOS DE LA FNTP

La Fédération Nationale des Travaux publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 fédérations régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de travaux publics et représente 300 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : [@FNTP_info](http://www.fntp.fr)

A PROPOS DE Routes de France

L'Industrie Routière Française qui représente 160 000 emplois directs et indirects réalise les travaux liés à la construction et à l'entretien des infrastructures de mobilité et à leurs aménagements, sur tous les points du territoire. En 2020, le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises adhérentes à Routes de France est estimé à 12,3 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : www.routesdefrance.com



Routes de France



@Routesdefrance1



Routesdefrance1



Syndicat Routes de France